

CONFINEMENT, DECONFINEMENT

Le retour à la normale n'est pas pour demain !

France Télévisions s'est confinée, ses salariés, ses programmes, ses activités de fabrication, ses services support se sont adaptés, pliés aux circonstances actuelles. Mais cela ne saurait être une perspective, et si « *le monde d'après ne ressemblera pas au monde d'avant* », nous devons tous contribuer à ce lendemain de confinement avec nos idées mais aussi des actes responsables.

Mais en attendant ce « *monde d'après* », nous sommes plongés dans le présent, avec, les uns et les autres, plus ou moins d'anxiété, de questionnements, de petites satisfactions ou d'angoisses.

Angoisses des intermittents et CDD employés en temps normal par FTV et qui se retrouvent sans contrats du fait de la baisse voire de la suppression de l'activité. La direction a garanti la rémunération de ceux qui étaient sous contrat en mars, et pour ceux qui avaient un engagement pour avril. Elle s'est rapprochée de l'URSSAF et de Pôle Emploi pour définir la forme juridique du versement d'une rémunération pour une période effectivement non travaillée et sans contrat. 650 non permanents, 400 000 euros payés en mars 1 million d'euros en avril, ce sont les chiffres avancés par la direction.

Ne pas oublier ceux qui, avec les CDI, font tourner l'activité de FTV et nous côtoient au quotidien dans la conception et la fabrication des programmes et de l'info, c'est important. La CFDT s'implique également nationalement au niveau de la branche pour que les précaires de l'Audiovisuel public ne restent pas au bord du chemin.

Questionnements des salariés permanents sur leur planification et leur rémunération : depuis le début de confinement, rien n'est clair. Selon que l'on travaille à Rodez ou à Nouméa, à Paris ou à Antibes, le planning pouvait afficher du chômage partiel, de l'absence autorisée payée, du service sans affectation ou sans activité, de la disponibilité, du télétravail, de l'actu etc. La CFDT demande depuis le début du confinement, que les motifs de planification soient harmonisés et que la direction explique ce qui se cache sous les termes employés. C'est en cours, nous dit-elle ; ainsi, il n'y a pas de chômage partiel à FTV. Il y a, en raison du confinement, des télétravailleurs, des salariés qui travaillent dans les sites, ceux « en disponibilité » qui peuvent être appelés pour intervenir « ponctuellement », ceux sans activité, en quatorzaine, en maladie.

Le 15 avril, enfin, la direction nous a apporté des réponses sur les **impacts de ces motifs de planification**.

- Tous les salariés sont rémunérés à 100%,
- Ceux qui touchent normalement des éléments variables en bénéficieront toujours selon un mode de calcul qu'il reste à définir,
- Seuls les salariés en télétravail et en activité sur les sites, planifiés à 39H, génèrent des RTT sur la période,
- Les salariés dont le planning comporte, dans la semaine, des jours de disponibilité et des jours travaillés effectivement génèrent des RTT au prorata de leurs jours de travail effectif : par exemple, pour 3 jours travaillés et deux jours de disponibilité, un salarié au



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

décompte horaire va perdre 0,42 jour de RTT (sur un mois à ce rythme, perte de 1,68 RTT par mois !).

La CFDT estime que pour ces derniers salariés, qui sont aussi ceux qui permettent la fabrication de nos JT, ce calcul est injuste. Nous attendons de la direction qu'elle revoit sa position sur ce point.

Sur les congés, RTT, récupérations et absences au forfait-jour: la direction ne souhaite toujours pas imposer la prise de congés et préfère l'incitation à la contrainte.

En revanche, elle impose 3 jours fériés (Lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai) aux journalistes au forfait-jour, en vertu du droit qui lui est conféré par les ordonnances de mars 2020. Pour le moment, elle renonce à la possibilité d'imposer des RTT – mais, si cela devait être nécessaire au dernier trimestre 2020 parce que les soldes de congés et absences de salariés seraient excessifs, elle n'exclut pas d'y recourir.

La CFDT appelle donc les salariés à poser, de façon responsable et normale, les jours de RTT, de récupération ou d'absences au Forfait-Jour comme ils ont l'habitude de le faire, tous les ans. Pour éviter le recours à la contrainte pénalisant ainsi ceux qui aujourd'hui jouent le jeu et posent des absences tout au long de l'année.

Satisfaction de savoir que la situation sur le front des équipements de protection individuelles contre le COVID-19 s'améliore : des masques chirurgicaux sont arrivés et sont distribués dans les sites (même si les envois vers les Outre-mer restent aléatoires du fait de procédures douanières ou de liaisons aériennes devenues rares), et la direction réfléchit à l'achat de masques en tissu pour chaque salarié, permanent ou pas, pour la période de déconfinement.

Parce que le déconfinement est déjà un sujet. Mais attention, prévient la direction, déconfinement « en douceur ». En longueur. Tout en prudence.

La reprise de l'activité, vue d'aujourd'hui, ce n'est pas pour demain. Ni pour le lendemain du 11 mai, nous dit la direction. Plutôt pour la fin août pour les antennes du réseau F3, qui restent en configuration de JT Grande Région tout l'été. Tout comme F2 et F3 continueront, dans les JT nationaux, à s'échanger les sujets.

Une reprise prévue plutôt pour janvier 2021 pour les grilles de programmes nationaux. Comme pour le projet de nouvelle régie du réseau F3 à Rouen et le projet de régionalisation du réseau. Parce qu'il faut sécuriser le retour au travail, explique la direction, et prioriser les secteurs qui reprendrait les premiers. Et prendre des congés cet été (puisque l'activité n'aura pas repris).

En Outre-mer, où des programmes par bassin sont diffusés depuis Malakoff, les téléspectateurs ne comprennent pas. Ils ne voient plus leurs programmes habituels, les horaires des émissions de leur antenne Première ne sont plus les mêmes qu'avant...

La direction concède que du fait du décalage horaire, les programmes diffusés en plaque ne conviennent pas toujours aux tranches horaires. Mais ici aussi, c'est la règle du lent déconfinement qui va s'appliquer : « la diffusion par bassins se terminera quand l'entreprise le décidera ».

La CFDT alerte la direction : rester absent trop longtemps, c'est permettre à nos concurrents de s'installer sur nos créneaux. Ainsi, le réseau des TV locales privées est déjà sur les rangs pour reprendre l'une des fréquences libérées (peut-être ?) par F4 ou FÔ, pour une diffusion de ses programmes sur les box. Nous devons mettre à profit les semaines qui viennent pour

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt_ftv

cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

repenser la Télévision, pour nous former, pour créer des programmes et repenser nos lignes éditoriales.

« On ne peut pas reprendre comme avant, pour des raisons pratiques, on a expérimenté le télétravail, et on doit se poser des questions sur nos façons de travailler, et sur l'éditorial, on doit réfléchir à notre rôle de service public. On va y réfléchir jusqu'en janvier, c'est pour cela qu'on a repoussé notre rentrée à janvier. On va prendre ce temps-là », répond Delphine Ernotte. Réfléchir ? Avec plaisir. Mais pas sans les salariés et leurs représentants.

Nous allons donc, c'est le plan de la direction, maintenir, dans un 1^{er} temps, le télétravail, et privilégier un retour prudent des salariés dans les sites de France Télévisions.

A chaque jour suffit sa peine. FTV fait face à une crise inédite dans l'histoire de l'entreprise.

Mais la CFDT pose dès aujourd'hui la question du bilan de cette crise, et de ses conséquences. Rien ne saurait s'imposer à nous en termes d'organisation du travail, de pratiques professionnelles ou de technologies au motif que « pendant le confinement, cela a fonctionné ». Les dirigeants du pays découvrent que ce sont les salariés qui font tourner la France. A France Télévisions aussi, ce sont les salariés qui supportent le poids de la crise sanitaire. Dans le « monde d'après », Il ne faudra pas l'oublier.



La CFDT lance une enquête sur le télétravail à FTV, si vous n'y avez pas encore répondu, cliquez [ici](#) !

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

CFDT-FTV.FR